

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école Saint-Patrice tenue à la bibliothèque le mardi 17 janvier 2023 à 19 h.

PRÉSENCES

Présent		Absent		Présent		Absent	
x		Stéphanie Lebel	présidente	x		Élyse Boyer	enseignante
x		Valérie Cousineau	vice-présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
x		Mélina Bilocq	parent		x	François Béliveau	enseignant subst.
x		Valérie Perras	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien
x		Philippe Courchesne	parent		x	Viky Lanteigne	SDG
	x	Marie-Pier Bourdeau	subst.	x*		Yves Boyer	communauté
	x	Hélène Desrosiers	subst.	x		Jean-François Fortin	directeur

* En partie, par Teams.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La troisième séance ordinaire du conseil d'établissement 2022/2023 est ouverte par la présidente à 19 h 05. Monsieur Boyer ne pouvant être présent, monsieur Fortin précise qu'il se joindra à la rencontre par Teams vers 19 h 15 pour faire une annonce.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Fortin demande l'ajout du sujet *Karaté* au point 8c).

CE22/23-35

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'approuver l'ordre du jour suivant, incluant l'ajout demandé au point 8c):

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions du public.
4. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022.
5. Suivi au procès-verbal du 15 novembre 2022.
6. Budget révisé de l'établissement..... Adoption
7. Parc-école.....Approbation
8. Programmation des activités.Approbation (art. 87)
 - a) Zumba (2e cycle)
 - b) Sortie plein air
 - c) Karaté
9. Fonds à destination spéciale
 - a) Régularisation du projet F3005
10. Campagne de financement 2022-2023
11. Critères d'inscription 2023-2024.....Information
12. Projet éducatif et PEVR
13. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
14. Information de la présidente du conseil d'établissement.
15. Information des membres du personnel de l'école.
16. Information de la responsable du service de garde.
17. Information du représentant de la communauté.
18. Information de la direction d'école.
19. Coups de cœur 2022-2023.
20. Levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Information du représentant de la communauté

Monsieur Yves Boyer se joint à la rencontre par Teams à 19 h 11. Il annonce, avec l'accord des conseillers municipaux, que la municipalité sera partenaire dans le projet d'embellissement de la cour d'école soumis par la direction. Le projet est abordé par les élus en complémentarité des infrastructures municipales et la municipalité s'engage à fournir une somme d'environ 25 000 \$ pour permettre la réalisation du projet.

Les membres du conseil et la direction remercient monsieur Boyer et les conseillers pour cet engagement.

Monsieur Boyer quitte la rencontre à 19 h 27.

5. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022

CE22/23-36

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'approuver le procès-verbal du 15 novembre 2022 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

6. Suivi au procès-verbal du 15 novembre 2022

Aucun

7. Budget révisé de l'établissement

Monsieur Fortin présente le budget révisé de l'établissement. De nouvelles allocations ont été reçues depuis le budget initial.

CE22/23-37

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget révisé du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par madame Valérie Perras, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget révisé 2022-2023 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 210 359 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Adopté à l'unanimité

8. Parc-école

Monsieur Fortin présente le projet de parc-école. Il explique que l'école peut bénéficier du programme d'embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation du Québec pour obtenir jusqu'à 100 000\$, à condition que l'école injecte 10 % du financement total. Monsieur Fortin présente le formulaire et l'engagement financier de l'école et explique qu'une résolution du conseil d'établissement est nécessaire pour confirmer la demande.

Les membres du conseil d'établissement s'entendent pour qu'une somme de 25 000 \$ provenant du fonds à destination spéciale, projet F4000, soit retenue pour ce projet.

CE22/23-38

Il est proposé par madame Valérie Cousineau, membre du conseil d'établissement, et résolu, d'approuver le projet d'embellissement de la cour d'école présenté par la direction de l'établissement et de retenir une somme de 25 000 \$ à être prise dans le fonds à destination spéciale, projet F4000, pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

9. Programmation des activités

a) Zumba (2^e cycle)

Activité parascolaire offerte par l'OPP aux élèves du 2^e cycle en février prochain, 5 cours à 5\$ chacun.

CE22/23-39

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'approuver l'activité parascolaire de Zumba offerte aux élèves du 2^e cycle, le tout tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

b) Sortie plein air

Monsieur Fortin mentionne qu'une sortie plein air hivernale est prévue par monsieur François Béliveau, éducateur physique, pour tous les élèves de l'école dans le cadre de la mesure À l'école, *on bouge!* En raison de la fermeture du Parc régional de St-Bernard les jours de semaine, monsieur Béliveau tente de trouver un nouvel endroit pour la tenue de cette activité. Une confirmation est attendue du Récré-O-Parc de Sainte-Catherine, mais il se peut que la date disponible soit avant la prochaine rencontre du conseil. Par conséquent, monsieur Fortin s'engage à consulter les membres du conseil dès que les détails seront connus. La décision du conseil sera ensuite entérinée à la prochaine rencontre du C.É.

c) Karaté

Monsieur Fortin présente une activité parascolaire de karaté qui pourrait avoir lieu sur l'heure du diner. Le coût est de 115 \$ par enfant. En raison d'un manque d'informations, la décision quant à cette activité sera prise à une prochaine rencontre.

10. Fonds à destination spéciale

a) Régularisation du projet F3005

Madame Doiron mentionne qu'il reste une somme de 0.01 \$ dans le projet F3005 et propose de transférer cette somme dans le projet F3010.

CE22/23-40

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;
Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;
Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation ;
Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale » ;
Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Afin de régulariser le fonds à destination spéciale, il est proposé par madame Valérie Perras, membre du conseil d'établissement, d'autoriser le transfert du solde des projets inactifs vers des projets actifs.

Du	au	montant
075.8.03470.000, projet F3005	075.8.03470.000, projet F3010	0.01 \$.

Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

11. Campagne de financement 2022-2023

Faisant suite à la rencontre du 15 novembre dernier au cours de laquelle les membres du conseil se sont entendus pour tenir une campagne de financement, la finalité de cette dernière est maintenant déterminée.

CE22/23-41

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;
Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;
Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation ;
Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale » ;
Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Il est proposé par madame Valérie Cousineau de tenir une campagne de financement consistant en la vente de chocolats de Pâques en collaboration avec Les Glaces Michaël de Saint-Rémi. Les sommes amassées seront déposées dans le projet F4040. Cette campagne de financement servira à payer les frais d'une activité (à déterminer) qui sera offerte à tous les élèves. Advenant un solde, il servira à l'achat de livres pour les classes. Advenant un déficit, il sera comblé par une nouvelle campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

12. Critères d'inscription 2023-2024

Les critères d'inscription 2023-2024 seront adoptés ce soir à la réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire. Ils seront transmis aux membres dès leur réception. La période d'inscription se tiendra du 6 au 10 février 2023.

13. Projet éducatif et PEVR

Lors de la dernière rencontre du comité d'actualisation du projet éducatif, l'équipe a analysé l'environnement interne et externe. Les résultats seront présentés à la prochaine rencontre.

14. Organisation de participation de parents (OPP)

Madame Lebel annonce que l'encan virtuel a été un franc succès, une somme de 6 095 \$ a été amassée par cette activité. Bravo aux organisateurs et à la communauté.

Plusieurs activités ont eu lieu avant Noël : bricolages, chocolat chaud, décoration de l'école et Zumba au 1^{er} cycle. Des ateliers culinaires ont débuté le 16 janvier dernier pour les élèves du 2^e cycle.

15. Information du président du conseil d'établissement

Aucune pour le moment.

16. Information des membres du personnel de l'école

Les enseignantes mentionnent la sortie au théâtre (atelier sur l'électricité statique) pour les élèves du 2^e, 3^e cycle et des groupes adaptés, les activités de Noël, le report des activités de la journée du 23 décembre au 10 janvier en raison de la tempête, et finalement, la sortie au théâtre (spectacle de danse) pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle.

17. Information de la responsable du service de garde

En l'absence de madame Lanteigne, madame Doiron mentionne que :

- C'est la période de production des relevés fiscaux 2022;
- Madame Lanteigne a fait parvenir un sondage aux parents concernant la semaine de relâche et le lundi de Pâques;
- La période de réinscription au service de garde et au service de la surveillance du midi est aussi du 6 au 10 février 2023.

18. Information de la direction d'école

Monsieur Fortin mentionne les éléments suivants :

- Semaine des enseignants et enseignantes : 5 au 11 février;
- Semaine de la persévérance scolaire : 13 au 17 février;
- Départ de l'enseignante du groupe 401;
- Vaccin pour les élèves de 4^e année : 1^{er} février;
- Fin de la deuxième étape : 17 février;
- Ateliers scientifiques pour tous (Neurones atomiques) : 14 février;
- Une demande a été faite au CMR pour que les élèves aillent patiner avant la semaine de relâche.

19. Coups de cœur 2022-2023

L'implication de la municipalité dans le parc-école.

Implication et flexibilité des enseignants (ex. : reprise des activités le 23 décembre le 10 janvier).

20. Levée de l'assemblée

CE22/23-42

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Stéphanie Lebel propose la levée de l'assemblée à 20 h 21.

Prochaine rencontre le mardi 21 février 2023 à 19 heures.

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Lebel, présidente

Jean-François Fortin, directeur